

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE QUARTIERS
AN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FÉVRIER 2007

OBJET : Désaffectation du logement d'instituteur rue d'Argoat

Par délibération en date du 28 juin 2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'une maison de l'enfance rue d'Argoat et décidé de lancer la procédure de désaffectation du logement d'instituteur contigu à l'école maternelle Robert Desnos, afin de pouvoir disposer du bâtiment et libérer le terrain où sera construit le nouvel équipement.

La délibération indiquait que le Conseil Municipal serait à nouveau consulté à l'issue de la procédure, qui consistait à solliciter l'accord du Préfet sur avis de l'Inspecteur d'Académie.

Vu l'arrêté de désaffectation signé le 18 janvier 2007 par le représentant de l'Etat,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la désaffectation du logement d'instituteur et d'autoriser sa démolition.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention et Insertion », après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure de désaffectation du logement d'instituteur rue d'Argoat en vue de la construction de la maison de l'enfance.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'Adjointe déléguée
Enfance, Jeunesse, Education

Evelyne METAYER